



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 JUIN 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un et le trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : M. DIUMENGE Dominique donne procuration à M. René LAVILLE.
Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à M. Philippe MARIN.
M. LLENSE Gérard donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.
Mme PROFFIT France donne procuration à M. LORD Stéphane.

Mme GHYS Patricia a été nommée secrétaire de séance.

027/2021 - OBJET : NEANT

Suite à une erreur matérielle de numérotation, la délibération est sans objet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**Le Maire
M. René LAVILLE**

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20231227-0272021-DE
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023